



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 24 juin 2024**

**Délibération : N° 2024-39**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 24 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

## Réhabilitation de l'église Sainte-Grimonie – avenant n° 1 – lot 3 Charpente-couverture

### DELIBERATION

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de l'église Sainte-Grimonie », il est apparu que des pierres couvre-murs du pignon s'étaient déplacées avec le temps. Il est nécessaire de façonner et couvrir les pierres avec une feuille de zinc. Cette réparation nécessite des travaux complémentaires au marché de base, d'un montant de 7 490 € HT soit 8 988 € TTC pour le lot 3 attribué à Nous c'est les toits ( 50 rue de Colnet – 59 610 FOURMIES)

Montant marché de base : 61 217 € HT soit 73 460,40 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 7 490 € HT soit 8 988 € TTC

Total nouveau marché : 68 707€ HT soit 82 448,40 € TTC soit une variation de 12,23 %

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires en couverture ;

**DECISION**

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 3 « Charpente-couverture » d'un montant de 7 490 € HT, soit une variation de 12,23 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY



du Secrétaire de séance,

Marie-France DESIMEUR-Cloux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024